



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 13 mai 2019

Sessione di u 13 di maghju di u 2019

Rapport N° 2019-17

Raportu N° 2019-17

Rapport du Président de la Chambre des Territoires **Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

Objet :	Mise en place d'une assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau - Convention pour des prestations d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau
Oggetu :	Messa in impiegu di una assistenza tecnica à e cullettività in u dominiu di l'acqua – convenzione pè prestazione d'assistenza tecnica à e cullettività in u dominiu di l'acqua

Les lois du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique, du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, du 30 janvier 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, ont amené les communes et les communautés de communes à devoir exercer une compétence pour laquelle elles n'ont pas forcément l'ingénierie et les moyens nécessaires ou suffisants pour agir, comme cela a pu être mis en évidence notamment dans les cadre des travaux de la Commission Eau de la Chambre des Territoires.

Par conséquent, sur proposition d'un rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, il est demandé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir :

- Approuver une convention pour une prestation d'assistance technique de la Collectivité de Corse auprès des collectivités dans le domaine de l'eau ;
- Approuver les barèmes de rémunération de cette prestation proposée par la Collectivité de Corse en application de l'article L.3232.1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à venir dans le cadre de cette assistance en ingénierie proposée aux maires et aux présidents de Communautés de communes.

Le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse avec ses annexes vous est soumis aujourd'hui pour avis et approbation.

Vi pregu di deliberà ne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.